

4^{ème} REUNION ANNUELLE FRATEL

sous le thème

«Évolution des régimes de licence et régulation des ressources rares»

**Intervention de M. Mohamed BENCHAABOUN,
Directeur Général de l'ANRT**

Dakar, le 14 septembre 2006

Monsieur le Ministre des Postes et Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication,
Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes du Sénégal,
Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Royaume du Maroc,
Mesdames et Messieurs les Présidents, Directeurs Généraux et Membres des Autorités de régulation,
Mesdames et Messieurs, Chers Amis,

Je suis très heureux de la tenue dans un pays frère et ami, le Sénégal, de la 4^{ème} réunion annuelle du réseau FRATEL.

Je saisis cette occasion pour renouveler, en mon nom, celui des membres du Comité de coordination ainsi que la délégation de mon pays, nos plus vifs remerciements à nos amis et collègues Sénégalais de l'ARTP qui ont offert d'accueillir la 4^{ème} réunion annuelle du réseau FRATEL.

Au fil des années, ces rencontres du FRATEL, tiennent une place de choix dans le calendrier annuel de notre agence en raison de notre conviction que ce réseau peut constituer un réel moyen d'échanges de points de vues et d'expériences et un vrai levier pour le développement des secteurs des télécommunications et des technologies de l'information dans nos pays respectifs. En témoigne la composition de la délégation marocaine à cette 4^{ème} réunion et que j'ai l'honneur de présider et qui est composé des deux Directeurs Centraux de l'ANRT, et de Mme Najat ROCHDI, candidate du Royaume aux élections de l'Union Internationale des Télécommunications pour le poste de Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications.

Cette importance n'a cessé de croître depuis l'année 2003 qui a vu la création du FRATEL dans un pays frère le Mali. Un long chemin a été parcouru par ce réseau : - de nouveaux membres se sont adjoints au réseau qui compte maintenant 31 régulateurs membres; - le Réseau a su progressivement répondre au besoin de dialogue et d'échanges entre les régulateurs des pays d'expression française ; - les événements permanents

programmés par FRATEL sont régulièrement organisés : aucun événement programmé n'a été annulé jusqu'à présent.

Ainsi le programme fixé lors de la réunion de Paris a-t-il été pleinement réalisé.

La meilleure illustration de la vivacité de FRATEL a été en 2006 le séminaire d'échange d'information et d'expérience organisé à Sofia, les 22 et 23 juin 2006, à l'invitation de la Commission de Régulation des Communications de la Bulgarie (CRC), que je remercie au passage, qui a vu la participation de plus de 30 représentants des régulateurs venus de 15 pays et témoigne de la vivacité du Fratel.

Ce séminaire a permis des échanges de vues et d'expériences d'un haut niveau technique entre les participants sur les enjeux et les défis que pose aux régulateurs l'interconnexion des réseaux et l'interopérabilité des services. Surtout dans un contexte d'ouverture à la concurrence où la problématique de l'interconnexion est primordiale pour tous les acteurs du marché.

Bien que non inscrites explicitement dans le programme du FRATEL, le Maroc a vu l'organisation de plusieurs événements auxquels de nombreux pays francophones ont été invités.

Ce fut le cas de l'atelier sur la «Coalition anti-spam Nord – Sud» organisé le 18 octobre 2005, de la première conférence du forum de la régulation au Maroc sur le thème «les autorités de régulation : nouvelles institutions pour de nouvelles attentes qui a eu lieu le 9 décembre 2005 à Fès en partenariat avec Sciences Po Paris, l'Université de Dauphine, l'Université de Fès et l'association Atlas Saïs et de la réunion annuelle de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) qui a eu lieu du 26 au 30 juin 2006.

Au moment où je vous parle, plus d'une trentaine de participants venus de 14 pays francophones suivent une formation de haut niveau sur la gestion du spectre à Rabat. Cet atelier organisé conjointement par l'ANRT et l'ANFR se tient durant une dizaine de jours.

Mesdames, Messieurs,

Le réseau francophone que nous constituons, qui a pour vocation de rassembler les régulateurs des télécommunications ayant la langue française en partage, est une occasion pour échanger des points de vues et traiter de thématiques qui pourraient aider chacun d'entre nous, moyennant ce partage d'expériences, à s'en inspirer de retour à son pays. La délégation marocaine aura ainsi, au cours de ces deux journées, l'immense plaisir de vous faire part des avancées réalisées par le Maroc dans la libéralisation de son secteur des télécommunications.

Permettez moi, néanmoins, de partager avec vous notre expérience récente et les actions que nous avons entreprises au Maroc, avec le soutien du Gouvernement, pour le développement du secteur. Ainsi, en novembre 2004, le Premier Ministre a publié une note d'orientations générales pour la libéralisation du secteur des télécommunications pour la période 2004 – 2008

permettant de tracer l'évolution que devrait connaître le secteur, ses objectifs ainsi que le calendrier des principales actions à conduire pour la mise en place de telles orientations.

Après avoir modifié le cadre législatif et réglementaire pour tenir compte des évolutions du secteur et de l'exercice de la régulation depuis 1998, nous nous sommes attachés à faire progresser la libéralisation du secteur.

Ainsi, en application de la note d'orientation du gouvernement, nous avons pu attribuer en 2005 deux licences dites de nouvelle génération pour l'établissement et l'exploitation de réseaux fixes de télécommunications, y compris pour le transport des communications nationales et internationales avec trois innovations majeures dans ces licences :

- la neutralité technologique : ainsi chaque opérateur peut déployer les technologies qu'il souhaite établir sous réserve de la disponibilité des fréquences : le Maroc voit ainsi se déployer les technologies Wi-Max ;
- une licence est autorisée à offrir des services dits de mobilité restreinte qui permettent un client de n'appeler ou de recevoir que dans un périmètre précis ;
- un encadrement des communications internationales permettant d'assurer une bonne transition à l'ensemble des opérateurs

En parallèle, plusieurs leviers de régulation ont été introduits par l'ANRT : il s'agit de la portabilité des numéros qui sera effective en janvier 2007 pour les réseaux mobiles et mars 2007 pour les réseaux fixes. La sélection de transporteur sera également effective dans les mois à venir et un calendrier pour le dégroupage est maintenant public :

- janvier 2007 : pour le dégroupage partiel ;
- juillet 2008 : pour le dégroupage total.

En ce qui concerne l'interconnexion, les méthodes CMILT ont été mises en place et les catalogues d'interconnexion sont approuvés et publiés annuellement et dans des délais raisonnables qui donnent une totale visibilité aux opérateurs.

Par ailleurs, nous avons procédé à la définition de marchés pertinents dans le secteur et avons qualifié des opérateurs dans chaque marché.

En juillet 2006, nous avons octroyé trois licences de 3^{ème} génération utilisant des technologies IMT-2000. Deux opérateurs ont opté pour la technologie UMTS et un autre pour la technologie CDMA-2000. Afin de rendre possible l'octroi de ces licences, nous avons mis en place, un plan national des fréquences et engagé un processus de réaménagement du spectre au profit des Départements d'état.

Durant toutes les étapes du processus de libéralisation du secteur des télécommunications au Maroc, l'ANRT a eu la chance de s'enrichir à travers les relations très étroites qu'elle entretient avec des régulateurs et notamment ceux du réseau FRATEL. Ces relations sont, pour nous, capitales car elles sont toujours gagnant-gagnant. Notre souhait est de les voir se renforcer pourquoi

pas avec une organisation plus éprouvée, et pourquoi pas plus structurée du réseau FRATEL. Une telle structuration devrait pouvoir permettre encore plus de rayonnement de la communauté francophone dans le domaine de la régulation et une plus grande efficacité dans les actions à mener ensemble.

Enfin, je voudrais finir en rappelant que cette année est une année importante pour le secteur des télécommunications au niveau international. Elle connaîtra le renouvellement des structures de l'UIT auxquelles plusieurs pays se sont portés candidats. Notre souhait est de voir s'exprimer à cette occasion une certaine solidarité entre les membres du FRATEL.

Mesdames, Messieurs, Je vous remercie.
